

DECRET N° 2010-207 DU 31 MAI 2010

Chargeant **Monsieur Idriss L. DAOUDA**,
Ministre de L'Economie et des Finances, de
l'intérim de **Monsieur Grégoire AKOFODJI**,
Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la
Pêche pour la période du **07 au 16 mai 2010**.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2009 - 260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Idriss L. DAOUDA**, Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'intérim de Monsieur **Grégoire AKOFODJI**, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche pour la période du 07 au 16 mai 2010 ;

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 mai 2010

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Dr. Boni YAYI